

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Société de gestion : PREVAAL FINANCE

PREVAAL DIVERSIFIE FR0011521871

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du fonds est la recherche d'une performance nette de frais supérieure de 1% à celle de son indice de référence l'EURIBOR 3 mois capitalisé (coupons nets réinvestis), sur une durée de placement recommandée de 3 ans, en s'exposant aux marchés financiers français ou étrangers actions, obligataires et/ou monétaires, par le biais d'une politique active d'allocation d'actifs et de sélection d'OPCVM et/ou de FIA.

Les principales zones géographiques d'investissement sont les marchés européens incluant Suisse et Norvège, mais également les marchés de l'OCDE (notamment Etats-Unis et Japon) et les pays émergents, dans la limite de 25% de l'actif net, tous types d'actifs confondus.

Le degré d'exposition au risque action est compris entre 0% et 100% de l'actif net.

Le degré d'exposition au risque de taux est compris entre 0% et 100% de l'actif net.

Le gérant contrôle et met en œuvre de façon discrétionnaire la répartition entre les classes d'actifs actions et produits de taux dans le Fonds. Les OPCVM ou FIA sont sélectionnés par le gérant selon des critères quantitatifs (encours, performances,...) et qualitatifs (spécificité des gérants, processus décisionnel d'investissement,...).

Le portefeuille du FCP est composé :

- de 0% à 20% maximum de l'actif net en actions ou autres titres de capital de toutes capitalisations, et de tous secteurs économiques confondus (limite de 10% de l'actif net sur les pays émergents).
- de 0% à 100% maximum de l'actif net en obligations et autres titres de créances, y compris des obligations convertibles et des obligations indexées (limite de 15% de l'actif net sur les pays émergents). Ils pourront être de toutes durations et auront principalement une notation minimale de BBB- selon Standard and Poor's ou jugée équivalente par la société de gestion à l'issue de son analyse pour évaluer la qualité de crédit des actifs obligataires. La répartition dette privée/dette publique n'est pas limitée et peut évoluer dans le temps. Le fonds se laisse la possibilité d'investir dans la limite de 15% maximum de l'actif net dans des titres dits spéculatifs.

- et/ou également de 0% à 100% maximum de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA de toutes classifications :

- jusqu'à 100% maximum de son actif net en parts ou actions d'OPCVM conformes à la Directive 2009/65/CE, de droit français ou étranger.

- jusqu'à 30% maximum de son actif net en parts ou actions de FIA français respectant les critères de l'article R 214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le fonds pourra avoir recours à des UCITS ETF (Exchange Traded Funds) agréés conformément à la Directive 2009/65/CE entre 0 et 100% de son actif net, exposés aux actions, aux produits de taux, et, dans la limite de 10% de l'actif net, aux matières premières, .

Le fonds est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité comprise entre -5 et 10.

Le FCP sera exposé au risque de change à hauteur de 30% maximum. L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés ou organisé principalement dans une optique de couverture et ponctuellement d'exposition contre les risques actions, de taux ou de change avec une surexposition globale du portefeuille aux risques cumulés actions et taux pouvant aller jusqu'à 200% de l'actif net.

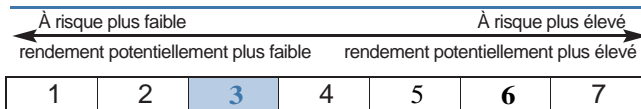
Les souscriptions et les rachats sont reçus et centralisés au plus tard à 12h le jour précédant la date d'établissement de la valeur liquidative sur la base de laquelle ils seront exécutés.

Valeur liquidative hebdomadaire : La valeur liquidative est établie chaque vendredi ou si ce jour n'est pas un jour de bourse à Paris ou est un jour férié légal en France le jour ouvré précédent.

L'OPCVM réinvestit et/ou distribue ses sommes distribuables, au choix de la société de gestion.

Recommandation : Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'OPCVM se situe actuellement au niveau 3 de l'indicateur synthétique de risque, du fait de son exposition aux marchés d'actions françaises ou étrangères, aux marchés obligataires et autres titres de créance, principalement par le biais d'investissements en parts ou actions d'OPCVM ou FIA.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'OPCVM peut également être exposé aux risques suivants qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

Risque de liquidité :

L'OPCVM peut s'exposer à un risque de liquidité si une part des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité de l'OPCVM dans son ensemble.

Risque de crédit :

Le risque de crédit peut s'avérer important lorsqu'une part significative des investissements est réalisée dans des titres de créances. La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM. Ce risque peut être accru du fait d'interventions sur des titres spéculatifs

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants	0,03% de l'actif net
----------------	----------------------

Les frais courants sont basés sur les coûts du dernier exercice, clos en décembre 2018.

Les frais réels peuvent varier d'un exercice à l'autre. Pour chaque exercice, le rapport annuel du Fonds donne le montant exact des frais encourus.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

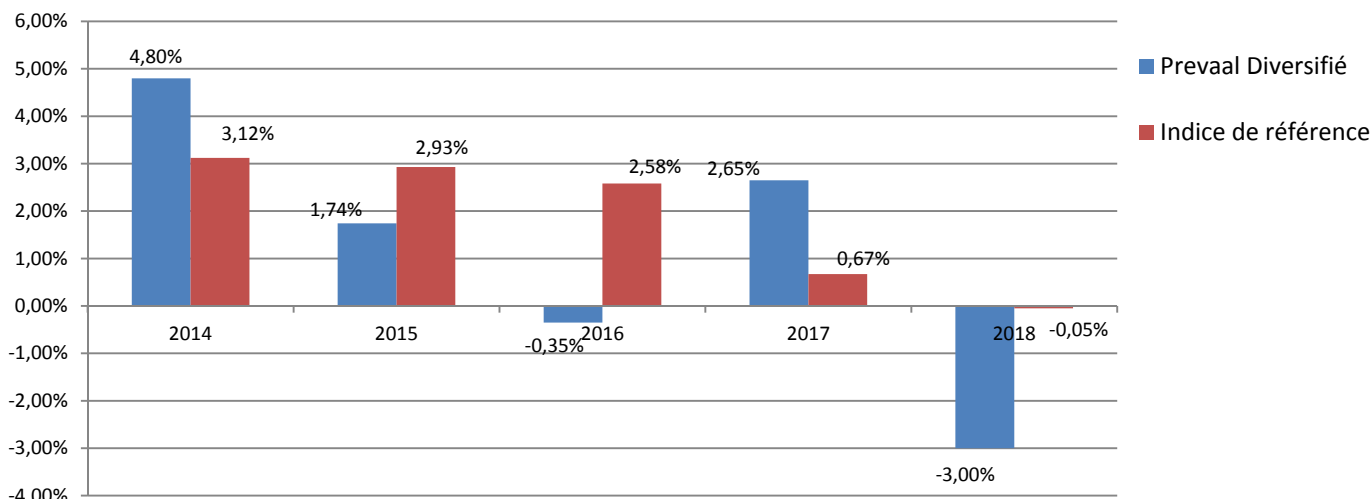
Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais, dans la rubrique

Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de :

PREVAAL FINANCE - 18 avenue d'Alsace 92400 - Courbevoie

PERFORMANCES PASSÉES



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

L'OPCVM Prevaal Diversifié a été créé le 29/11/2013. Les performances sont présentées en EUR.

Indice de référence :

- Jusqu'au 30/11/2016 : Eonia capitalisé +3%,
- A compter du 01/12/2016 : Euribor 3 mois capitalisé + 1%

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire : CACEIS Bank

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : de plus amples informations sur l'OPCVM, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de PREVAAL FINANCE - 18 avenue d'Alsace 92400 Courbevoie

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : la valeur liquidative ainsi que les détails de la politique de rémunération sont tenues à disposition par PREVAAL FINANCE. Elles sont communiquées à toute personne qui en fait la demande.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de PREVAAL FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

PREVAAL FINANCE est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au xx/02/2019